SOCIÉTÉ DE PÊCHE "LE BROCHET" / DÉVERSEMENTS POUR 2019

LE PRIX DE LA CARTE DE LA SOCIETE EST DE 40 EUROS

☞ ***Pour l'ouverture du samedi 16 Mars***

Déversement de 80 kg de truites FARIO dans La RULLES.
30 kg de truites FARIO dans La BREUVANNE.
20 kg de truites FARIO dans La CIVANNE.
10 kg de truites FARIO dans la SEMOIS.

Déversement le mercredi 13 mars à 18:00 Hrs. (rendez-vous = parking du camping des 2 Eaux à Ansart)

PÊCHE INTERDITE DANS LA RULLES, LA SEMOIS, LA BREUVANNE ET LA CIVANNE DU 3 AVRIL AU 5 AVRIL INCLUS.

☞ ***Ré-ouverture le samedi 6 Avril***

Déversement de 80 kg de truites FARIO dans La RULLES.
30 kg de truites FARIO dans La BREUVANNE.
10 kg de truites FARIO dans La CIVANNE.
10 kg de truites FARIO dans la SEMOIS

Déversement le mercredi 3 avril à 18:00 Hrs. (rendez-vous = parking du camping des 2 Eaux à Ansart)

PÊCHE INTERDITE DANS LA RULLES, LA BREUVANNE ET LA CIVANNE DU 1 MAI AU 3 MAI INCLUS.

☞ ***Ré-ouverture le samedi 4 Mai***

Déversement de 60 kg de truites FARIO dans La RULLES.
25 kg de truites FARIO dans La BREUVANNE.
10 kg de Truites FARIO dans La CIVANNE.

Déversement le jeudi 2 mai à 18:00 Hrs. (rendez-vous = parking du camping des 2 Eaux à Ansart)

☞ ***Pour l'ouverture générale en SEMOIS le samedi 1 Juin***

Déjà déversés par le Fond Piscicole en novembre 2018 : **36 kg de gardons**
20 kg de perches de 13 à 30 cm
80 brochetons de 30 à 40 cm

A noter : lorsque le fond piscicole vient déverser, nous ne sommes pas avertis à l'avance, mais nous fermerons les endroits de déversement dans la Semois pendant 10 jours !!!

En plus, en provenance de la frayère à Rossignol (production et élevage par la Société) :
Environ 215 brochetons de 8 à 20 cm
Environ 8 kg de gardons
Environ 600 perches de 5 à 20 cm.

En plus, en provenance de notre étang à Poncelle (production et élevage par la Société), environ 2200 truitelles fario ont été déversées dans la Rulles, la Breuvanne et la Civanne le 17 novembre 2018.

☎ *PRÉSIDENT* : **ADAM W. 063444552** *SECRÉTAIRE / TRÉSORIER.* : **CLARISSE D. 063444671**
VICE-PRÉSIDENT : **RAMPEL CH. 0494055856** *GARDE-PÊCHE* : **MOUCHET J.F 063444917**

CONSEIL ET RESPECT : 1) En cas de prise de truitelle avec risque de mortalité due à un « engammage » trop profond, la meilleure solution pour un moindre risque est de couper le bas de ligne.
2) Veillez à ne rien laisser trainer au bord de la rivière, emportez vos déchets.

ETANG DE ROSSIGNOL : 1) Le 27 avril, concours de pêche avec déversement de 50 kg de truites arc-en-ciel. L'étang sera réservé jusqu'au 1 mai inclus aux pêcheurs ayant participé au concours, ou ayant payé le droit d'inscription à cette journée.
2) L'étang sera réservé à l'initiation de jeunes pêcheurs le 28 juin matin.

ATTENTION IMPACT DE LA PESTE PORCINE : Il est interdit de se rendre à la pêche dans les cours d'eau et pièces d'eau contigües à des terrains boisés. Sont également concernés les terrains en friche sur lesquels poussent des buissons, arbustes et arbres. Cependant, si la bande boisée située le long d'un cours d'eau ou d'une pièce d'eau n'excède pas une largeur de 10 mètres, la pratique de la pêche est autorisée.
Les cartes montrant les zones de nos parcours de pêche concernées par cette interdiction figurent sur notre site internet http://www.tintignylebrochet.be/

D'AVANCE MERCI, ET BONNE SAISON 2019 A TOUS